

Séance du 12 décembre 2024

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Christian ROTT, David GIROLT.

Absents excusés : Francis WOEHL (absent excusé, donne pouvoir à Cornelia ROTT), Marlyse STAUB (absente excusée, donne pouvoir à Christian ROTT), Bruno ROTT (absent excusé, donne pouvoir à David GIROLT).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16

OBJET : 4. FINANCES

4.1 AUTORISATION CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent d'un montant de **659 028,38 €** représentant la somme de **164 757,09 €**. Ces sommes seront à imputer sur les chapitres 20 et 21 du budget 2025.

Ces dépenses se décomposent comme suit et comprennent notamment :

Type de dépense	Montant	Imputation
Travaux « Salle des Fêtes »	20 000 €	21318
Ecole élémentaire	5 000 €	21312 - 2184

Ecole Maternelle	1 000 €	21312 - 2184
Mairie	35 000 €	21311
Fournitures informatiques	1 000 €	2183
Tracteur pour services techniques	72 000 €	21571
Petit matériel services techniques	4 000 €	2158
Autres immobilisations corporelles	12 000 €	2188
Honoraires + Frais d'études (divers)	5 000 €	203
TOTAL	<u>155 000 €</u> (montant autorisé 164 757,09 €)	

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

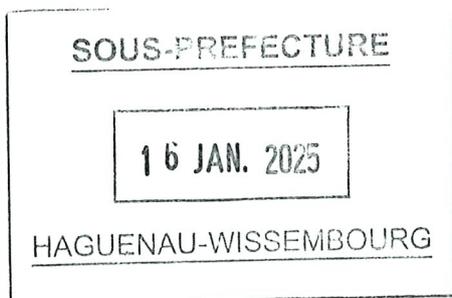
après délibération, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit la somme de **155 000 €**.
- **CONFIRME** les dépenses d'Investissement concernées comme suit :

Type de dépense	Montant	Imputation
-----------------	---------	------------

Travaux « Salle des Fêtes »	20 000 €	21318
Ecole élémentaire	5 000 €	21312 - 2184
Ecole Maternelle	1 000 €	21312 - 2184
Mairie	35 000 €	21311
Fournitures informatiques	1 000 €	2183
Tracteur pour services techniques	72 000 €	21571
Petit matériel services techniques	4 000 €	2158
Autres immobilisations corporelles	12 000 €	2188
Honoraires + Frais d'études (divers)	5 000 €	203
TOTAL	155 000 € (montant autorisé 164 757,09 €)	

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Richard HAESSIG

Haessig



